

Soviet Union and Eastern Europe if it expects to maintain and develop its markets there. Also, much of the work of promoting Canada's performance in the trade field depends on strengthening Canadian business itself or helping it to do better in the Soviet Union and Eastern Europe, rather than on agreements which might be established at Madrid.

30. Scientific and technical exchanges will no doubt be discussed in Madrid. Hopefully, sufficient progress will be achieved in Madrid to permit the restoration of Canadian contacts. Further meetings on environmental questions might be considered at the Review Conference and Canada should agree to participate if they seem likely to lead to concrete results.

### BASKET III: THE CURRENT SITUATION

31. One area of intense interest to Canadians is the section of the Final Act dealing with human contacts, which includes provisions on contacts and regular meetings on the basis of family ties, reunification of families, marriage between citizens of different states, travel for personal or professional reasons, improvement of conditions for tourism on an individual or collective basis, meetings among young people, sport, and the expansion of contacts among governmental institutions and non-governmental organizations and associations. There have been some notable advances in some of these areas since the Final Act was signed, but some major changes of attitude are still needed in the Soviet Union and most East European countries before these countries can really be considered to be living up to their CSCE commitments on Basket III.

32. The question of family reunification is an especially vital one for Canadians, and here the record is a mixed one. Tens of thousands of Poles and ethnic Germans have been allowed to leave Eastern Europe in recent years, often for reunification with their families. A Canadian Government witness stated that most of the cases of family reunification outstanding at the time of the Helsinki Conference have now been resolved. However, some other witnesses noted that this referred only to those cases which had been brought to the attention of the Canadian authorities, and argued that many times their number remain outstanding. For example, it was argued, the rate for resolution of Ukrainian cases is negligible. Also, Soviet and East European procedures remain arbitrary and often oppressive. Although some 262,000 Jews have been allowed to leave for Israel since 1967, the Sub-committee was told that at least as many are still waiting for exit visas or are not coming forward for fear of reprisals. Furthermore, many applicants have been harassed or persecuted simply because they applied for exit visas. The Sub-committee was also told that in the Soviet Union and other East European countries, applicants for visas suffer severe consequences such as loss of employment, charges of parasitism, loss of property and so on, and there is seldom any guarantee that those who make applications will ever be allowed to leave. Bureaucratic or other obstacles are often placed in the way.

sens unique et que le Canada doit importer de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est s'il désire y maintenir et y élargir ses marchés. De même, pour maximiser les chances de succès du Canada sur le plan commercial, il convient d'abord de raffermir le secteur commercial du pays ou de l'aider à accroître son efficacité en Union soviétique et en Europe de l'Est, plutôt que de compter sur des accords éventuellement conclus à Madrid.

30. Il sera sans doute question d'échanges scientifiques et techniques à Madrid et il est à espérer que des progrès devant permettre de rétablir les contacts canadiens y seront réalisés. Il y aurait peut-être lieu d'envisager d'autres réunions pour étudier les questions environnementales lors de la Conférence d'examen et, le cas échéant, le Canada devrait y participer si elles semblent devoir donner des résultats concrets.

### CORBILLE III: LA SITUATION ACTUELLE

31. Un point qui intéresse de près les Canadiens est la section de l'Acte final qui traite des contacts entre les personnes et qui porte notamment sur les contacts et rencontres régulières sur la base des liens de famille, sur la réunion des familles, les mariages entre citoyens d'États différents, les déplacements pour raisons personnelles ou professionnelles, l'amélioration des conditions du tourisme à titre individuel ou collectif, les rencontres entre jeunes, les sports et le développement des contacts entre institutions gouvernementales et organisations et associations non gouvernementales. Certains progrès notables ont été réalisés dans plusieurs de ces domaines depuis la signature de l'Acte final, mais l'Union soviétique et la plupart des pays de l'Europe de l'Est doivent encore modifier profondément certaines de leurs attitudes pour qu'on puisse vraiment considérer qu'ils respectent les engagements que leur impose la corbeille III de la CSCE.

32. La question de la réunion des familles est d'une importance primordiale pour les Canadiens et la situation à cet égard n'est pas claire. Ces dernières années, par exemple, des dizaines de milliers de Polonais et d'Allemands d'origine ont obtenu l'autorisation de quitter l'Europe de l'Est, souvent pour aller rejoindre leur famille. Un fonctionnaire du gouvernement canadien a soutenu que la plupart des cas de familles non réunies au moment de la Conférence d'Helsinki ont maintenant été résolus. Toutefois, d'autres témoins ont signalé que cela n'était vrai que des cas qui avaient été signalés aux autorités canadiennes et ont prétendu qu'un nombre beaucoup plus important de familles sont encore séparées. Ainsi, un nombre négligeable de familles ukrainiennes auraient été réunies. Par ailleurs, les Soviétiques et les Européens de l'Est continuent à utiliser des mesures arbitraires et souvent oppressives. Quelque 262,000 Juifs ont pu se rendre en Israël depuis 1967, mais il a été affirmé au Sous-comité qu'un nombre tout aussi grand attendait toujours un visa de sortie ou n'osait présenter de demande par crainte de représailles. En effet, de nombreux requérants ont subi des harcèlements ou des persécutions simplement parce qu'ils avaient fait une demande de visa de sortie. On a également fait valoir au Sous-comité qu'en Union soviétique et dans d'autres pays de l'Europe de l'Est, les personnes qui font une demande de visa sont en butte à de sévères représailles: elles perdent leur emploi, sont accusées de parasitisme, sont expropriées et ainsi de suite; elles obtiennent rarement l'assurance d'être un jour autorisées à quitter le pays.